Le Numéro : 20 centimes

Edition du "REVEIL DU NORD" 186 bis, rue de Paris, LILLE
La plus forte vente de la région

L'Egalité

JEUDI 28 MARS 1926

BUREAUX : ROUBAIX Téléphone 0-01 20, Grande-Place, 20 — TOURCOING Téléphone 0-05 2, Place de l'Hôtel-de-Ville, 2

Directeur : Eug. GUILLAUME

CONTRE LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

La Chambre a consacré son après-midi de mercredi à la liberté de la presse. Ne croyez pas que ce soit pour la défendre. Le parlementarisme en est arrivé à ce point qu'il redoute la critique de la presse indépendante et qu'il veut écraser les journaux sous les taxes fiscales pour étouffer en eux la voix de l'opinion publique.

Un citoyen, Gamard, député socialiste, a proposé de doubler le tarif postal d'envoi des journaux, de surtaxer la transmission télégraphique des informations de presse, etc... Autant de mesures dont le public aurait à supporter les conséquences si le prix des journaux devait en être augmenté.

Le dit Gamard a eu cette trouvaille : « Si la presse d'opinion ne peut plus vivre, le gouvernement à les fonds secrets pour la soutenir ».

Nous nous étonnons que parmi les députés de gauche et d'extrême-gauche, par un de nos élus ne se soit levé pour combattre cette odieuse théorie de la presse asservie au gouvernement et aux puissances d'argent.

M. Daniel-Vincent, Ministre du Commerce, a soutenu avec une éloquente chaleur les droits à l'indépendance de la presse et la tradition républicaine qu'il a toujours favorisée : le développement des journaux à bon marché, seule condition de la vulgarisation des idées et des opinions.

Mais la rancune a été plus forte que la raison chez un grand nombre de députés contre la presse qui ne veut pas les encenser sans raison, ni les absoudre systématiquement de toutes leurs erreurs.

A mains levées pour qu'il ne restât pas trace dans un scrutin public, une majorité s'est trouvée pour frapper les journaux et leurs lecteurs.

A la honte de cette assemblée, il ne s'est trouvé que des députés du centre et M. Marcel Cachin pour réprouver cet attentat à la liberté et à l'indépendance de la presse.

C'est avec tristesse mais sans étonnement que les journalistes assistent à ce témoignage de l'hostilité des députés contre les porte-paroles de l'opinion publique.

Si le Parlement est un des rouages de la République, l'indépendance de la presse en est la condition vitale.

On voudrait, en vain, rendre les journaux mercenaires, les obliger à recourir aux « fonds secrets » — suivant le mot abject de M. Gamard — ou aux subsides des comités politiques. On n'y parviendra pas car la presse a derrière elle le public français, et les « votards » d'hier n'ont pour eux que la crainte justifiée et exaspérée du suffrage universel.

Eug. GUILLAUME.

Le jeune empereur d'Annam Bao Dai est revenu à Paris pour continuer ses études :

(W. W. Ph.)

Le jeune empereur d'Annam Bao Dai, qui est âgé de 12 ans, avait commencé ses études en France, mais il avait dû les interrompre pour aller se faire sacrer dans son pays. Il vient de revenir à Paris où on le voit ici dans son appartement.

UNE FEMME TROUVA SES TROIS ENFANTS ASPHYXIÉS

Hier matin, à Vilacrosia près de Vintimille, Mme Delphine Apposio, rentrant de voyage, a trouvé asphyxiés dans leur chambre, ses trois enfants âgés de 16, 12 et 8 ans.

Mme Apposio, veuve depuis quatre mois, donne des signes de fou. Elle a été transportée à l'hôpital de Vintimille.

DES MAÇONS AVAIENT TROUVÉ DES CENTAINES DE LOUIS D'OR...

Quatre maçons, de Vire, qui travaillaient dans une maison de la rue des Cordeliers, à Vire, avaient découvert plusieurs centaines de louis d'or à l'effigie de Louis XVI et de Napoléon Ier.

Après s'être partagé le produit de leur découverte, ils avaient vendu les louis à un bijoutier qui les revendit quelques jours après à un établissement parisien, pour 32 881 fr.

Les maçons viennent d'être arrêtés pour vol et le bijoutier inculpé de trafic d'or, a été laissé en liberté provisoire.

Ces indésirables font-ils partie de la bande X...?

Que sont devenus, l'évadé de la prison de Liévin et ses deux complices un Allemand et un Polonais

De haut en bas : Sameck, Korsch et Graff

Nous avons commenté hier le dernier exploit perpétré à Mazingarbe, par la redoutable bande X... digne émule de la trop fameuse bande Pollet.

Nous avons relaté aussi, l'audace avec laquelle deux individus, avaient délivré leur complice, le Tchéco-Slovaque Sameck, du violon municipal de Liévin, où il avait été incarcéré après avoir commis quatre vols dans différents endroits de Liévin, au cours d'une même soirée.

Depuis lors, le trio suspect a échappé à la police qui le recherche. D'aucuns affirment qu'il est toujours dans la région.

Nous posions hier cette question: L'évadé de Liévin et ses complices ne comptent-ils pas parmi les membres actifs de la nouvelle bande Pollet ?...

Aujourd'hui, nous reproduisons les photographies des trois indésirables, le Tchéco-Slovaque Sameck Yaroslaw, 24 ans, 1 m. 85 ; l'Allemand Korsch Frédéric, 28 ans et le Polonais Joseph Graff, 28 ans également.

Tout porte à croire que les bandits ne sont pas étrangers, aux tragiques méfaits commis ces temps derniers.

La livre à 139,85

Tous les records de la baisse du franc ont été battus hier, journée au cours de laquelle, la livre, le dollar et le franc belge ont atteint les cours de **139.85, 28,78 et 1.154.** On clôtura à **139.48, 28.67, et 1.149** contre **138.40, 28.49 et 1.155 mardi.**

On fait remarquer que la hausse de la livre et du dollar est due, en grande partie aux couvertures commerciales en vue de la fin du trimestre ; mais aussi à l'incertitude de la spéculation en ce qui concerne l'accueil susceptible d'être réservé par la Chambre aux projets fiscaux du gouvernement.

DOUBLE ACCIDENT D'AUTO A BÉTHUNE

On est entrain d'abattre actuellement des arbres morts le long de la route Nationale, à Béthune. MM. Haviez et Martin, de Barlin, qui sont chargés de cette besogne, avaient laissé un arbre renversé presque au milieu de la chaussée, aux corons des mines de Nœux.

En regagnant son domicile, M. André Levelle de Mazingarbe, a heurté cet arbre avec son auto qui a été démolie, et le chauffeur a éprouvé une violente commotion. Une autre auto, appartenant à M. Duplateau, ingénieur des mines à Sains-en-Gohelle, tamponna les débris de celle de M. Levelle et fut également démolie. La tante de M. Duplateau et sa jeune fille furent projetées sur la route ; on les releva avec des contusions multiples.

MM. Haviez et Martin seront poursuivis pour embarras de voie publique.

MORT HORRIBLE D'UNE FILLETTE A DENAIN

Un terrible accident s'est produit hier aux rivages de la Compagnie des Mines d'Anzin, à Denain, près de l'usine de triage du charbon.

Une trieuse, la jeune Bulté, âgée de treize ans et demi, descendait d'une péniche en voie de déchargement ; elle ne vit point venir un wagon vide que des équipiers poussaient à la main pour le placer au quai de chargement. Soudain, la gamine fut pressée entre les tampons d'un wagon à l'arrêt et celui que les équipiers poussaient ; le surveillant tenta bien de freiner pour arrêter le wagon, mais il ne put éviter le choc.

La pauvre petite, la poitrine défoncée, ne tardait pas à expirer.

Son corps a été ramené au domicile de ses parents.

Nouvelles taxes postales votées par la Chambre

Voici les nouveaux tarifs postaux votés par la Chambre, mardi :

Lettres (20 gr.)	0 fr. 40
— (de 20 à 50 gr.)	0 fr. 65
— (de 50 à 100 gr.)	0 fr. 90
Carte postale ordinaire	0 fr. 30
— — **illustrée**	0 fr. 25
Carte post. illust. (avec 5 mots)	0 fr. 20
Carte post. illust. (avec date, signat. et adr.)	0 fr. 10
Factures	0 fr. 30
Imprimés	0 fr. 10
Jartes de visite (avec 5 mots)	0 fr. 25
Echantillons (jusqu'à 50 gr.)	0 fr. 15
Echantillons (de 50 à 100 gr.)	0 fr. 25
Lettre recommandée	1 fr. [illegible]
Prospectus (jusqu'à 20 gr.)	0 fr. 10
Catalogues (jusqu'à 50 gr.)	0 fr. 15
Catalogues (de 50 à 100 gr.)	0 fr. 30
Télégrammes (départ. d'origine et métrophes) le mot	0 fr. 20
Télégrammes (départ. non limitrophes), le mot	0 fr. 25

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Beau ; Vent d'Est, 2 à 5 m. ; Nuageux avec belles éclaircies. Température minimum 8°.

Un horrible massacre à Auchel

Un mari délaissé revolverisa sa femme, la jeta par la fenêtre du premier étage, blessa mortellement le propriétaire de la maison, puis se suicida ::: :::

Un horrible drame s'est déroulé hier matin à Auchel et a mis toute la population en émoi. Voici quelles en furent les circonstances :

Un ménage désuni

En 1921, le nommé Joseph Bailly, aujourd'hui âgé de 35 ans, originaire de Beaurainville, épousait une fillette encore, Germaine Boulet, âgée alors de 16 ans. Le ménage s'était fixé rue d'Houdain à Calonne-Ricouart. Pendant les premières années tout alla bien. Cependant, il y a quelque temps, exactement le 22 février, prétextant que son mari ne lui donnait plus les subsides nécessaires pour le ménage, alors qu'elle avait un tout autre motif (on va pouvoir en juger), la jeune femme quitta son époux pour aller vivre maritalement avec un Polonais, Léon Rybunski, âgé de 28 ans, célibataire. Avec son ami, Jeanne Boulet habita un garni situé au premier étage de la maison de M. Morel Philibert, vieux mineur retraité, âgé de 71 ans, lieu où s'est déroulé hier matin l'horrible drame.

Joseph Bailly, qui est considéré comme un bon travailleur, continua son métier de mineur et ne se montra d'abord pas trop affecté par le départ de sa volage épouse dont la conduite laissait beaucoup à désirer.

L'époux nargué

Seulement, il arriva qu'en se rendant à Auchel Bailly rencontra sa femme aux bras de son amant, se promenant dans les rues. Le couple ne manquait pas de se répandre en propos désobligeants et de narguer publiquement le mari délaissé.

Cette attitude provocante exaspéra Joseph Bailly qui commença à nourrir des sentiments de vengeance.

Le mari, délaissé et ridiculisé, n'avait cependant pas perdu tout espoir de reprendre un jour la vie commune. Dans ce but, mardi après-midi, Joseph Bailly se rendit rue des Prolétaires à Auchel. A la fenêtre du garni de la maison se trouvaient Jeanne Boulet et son amant.

Le couple se mit d'abord à rire. Joseph Bailly se hasarda quand même à demander à son épouse si elle voulait reprendre la vie commune. Bailly reçut une réponse nettement négative. L'amant de Jeanne Boulet aurait même menacé Joseph Bailly. Outré de colère, ce dernier aurait alors répondu à son épouse : « Si ce n'est pas demain, ce sera après-demain, mais je t'aurai ! » Puis il se retira.

Le drame

Joseph Bailly, complètement déçu, n'eut plus alors qu'une idée : mettre ses projets de vengeance à exécution. Il emprunta de l'argent et fit sur le champ l'acquisition d'un révolver.

Hier mercredi, vers 6 heures 30, Joseph Bailly était de nouveau de retour rue des Prolétaires, à Auchel. Comme il y a plusieurs garnis dans la maison, la porte du couloir était ouverte. D'un pas leste Bailly grimpa les escaliers. La porte du logement de son épouse était fermée à clef ; d'un coup d'épaule il l'enfonça.

Quatre détonations, une femme nue jetée par la fenêtre

Quelques instants auparavant l'amant de Jeanne était parti à la mine ; seule, l'épouse infidèle se trouvait au lit. Qu'ont-ils pu se dire à ce moment ? On ne le saura jamais. Toujours est-il que des locataires voisins entendirent quatre détonations. Un peu effrayés, ils ouvrirent leur porte, mais virent au même instant Bailly jeter sur le trottoir de la rue sa femme nue par la fenêtre du premier étage.

Le propriétaire révolvérisé à son tour

Craignant qu'on ne lui fasse un mauvais parti, Joseph Bailly, au paroxysme de la colère, tenait son revolver fumant à la main. Comme M. Philibert Morel, le propriétaire, montait les escaliers pour se rendre compte de ce qui venait de se passer, il reçut une balle dans la tête, que lui tira le meurtrier.

Bailly s'enfuit et se suicide

Joseph Bailly se montrait menaçant devant quiconque voulait l'approcher ; aussi pût-il prendre la fuite à travers champs pour regagner son domicile à Calonne-Ricouart où, après s'être couché dans son lit, il se suicida en se tirant deux balles dans la tête.

Une morte, un mourant

On avait ramassé sur la chaussée Jeanne Boulet qui semblait respirer encore. Le docteur Buyck, d'Auchel, la fit transporter d'urgence à l'hôpital de Béthune, où elle décéda en arrivant d'une fracture du crâne.

M. le docteur Buyck examina et donna ensuite des soins à M. Morel, la deuxième victime, qui est dans le coma ; on redoute une issue fatale.

M. Aidal, commissaire de police, mena son enquête activement et prévint le Parquet de Béthune.

Comme le meurtrier s'est donné la mort, toute action judiciaire est éteinte.

Le transport par avion des pigeons-voyageurs

En Belgique, pays qui compte plus de 300.000 colombophiles, s'est formé une Société (SOCIA) qui a pour but de transporter les pigeons-voyageurs aux lieux de lâchers par avions.

Le fuselage des appareils (coque) est divisé en compartiments dont chacun constitue une volière minuscule contenant de 25 à 30 pigeons.

Au moment du lâcher, un dispositif permet d'ouvrir toutes ces volières en même temps et les pigeons s'élancent dans l'espace.

Avantages du système : on gagne du temps car les avions transportent en vingt-quatre heures des pigeons de Bruxelles ou Anvers à Bordeaux ; moins de heurts qu'en wagons.

Inconvénients : cela coûte cher, et c'est pour cette raison que la France n'a pas encore organisé de concours avec transports par avions. On espère néanmoins que les grands cercles de Lille-Roubaix-Tourcoing conclueront prochainement un accord pour tenter un essai de ce genre.

Une manifestation de protestation des Fonctionnaires

Un confrère parisien a fait une enquête au siège de la Fédération des fonctionnaires au sujet du vote de la Chambre concernant la révision des traitements des fonctionnaires.

« La Fédération n'est pas satisfaite, a-t-on déclaré à ce journal du vote de la Chambre qui a refusé le renvoi à la Commission, lequel aurait permis une étude sérieuse de la question de l'indemnité mobile. Dans ces conditions, il ne nous paraît pas extraordinaire que les fonctionnaires veuillent prendre des décisions sinon plus énergiques, du moins plus démonstratives pour la défense de leurs droits. Nous croyons savoir que, vendredi prochain, ils se livreront à une manifestation dans la rue pour traduire leur vif mécontentement et leur ferme volonté d'obtenir quand même satisfaction. »

UNE DÉLÉGATION REÇUE PAR M. BRIAND

M. Aristide Briand a reçu hier matin, M. Neumayer, secrétaire général adjoint, et une délégation de la Fédération des Fonctionnaires qui sont venus l'entretenir de la question des traitements.

LA CLASSE 1920 SERA CONVOQUÉE EN 1927

Interrogé à la Commission sénatoriale de l'armée sur la suppression des périodes à accomplir par les réservistes, le Ministre de la Guerre a répondu qu'il n'était aucunement en son esprit de renoncer au complément d'instruction de la classe 1920, qu'il n'avait renoncé à la convocation de cette classe que pour permettre, d'accord avec la Commission de l'armée de la Chambre, la mise en état préalable des camps d'instruction et que la totalité de la classe 1920, serait convoquée l'année prochaine pour effectuer des manœuvres par petites unités constituées.

LE DUC DE CONNAUGT DE PASSAGE A LILLE

On nous annonce que le Duc de Connaught, frère du Roi d'Angleterre se rendant à Bruxelles, arrivera à Lille, aujourd'hui jeudi, à 16 h. 30, venant de Calais.

Il repartira à 17 heures, pour la capitale belge.

Le banquier lillois Gaston Jouniaux est arrêté

Hier soir à 20 h. 15, le banquier Jouniaux, de la Place Saint-Martin, s'est présenté devant M. Chazeau, commissaire de permanence à Lille. Jouniaux était accompagné de sa femme. On suppose qu'à son arrivée à Lille, le banquier aura été aussitôt retrouver sa femme et que cette dernière, le mettant au courant de la situation lui aurait conseillé de se constituer prisonnier. Jouniaux a déclaré à M. Chazeau qu'il arrivait de Liége où il avait appris par les journaux français que « le Parquet de Lille s'inquiétait de la fermeture de sa banque » (sic) et qu'il venait se mettre à la disposition de la justice pour lui donner toutes explications utiles.

Mis en état d'arrestation, le banquier sera conduit ce matin, devant M. Richard, juge d'instruction, par les soins de M. Coissard, chef de la Sûreté.

L'AFFAIRE, A L'INSTRUCTION

Dans la journée d'hier, deux nouvelles plaintes ont été adressées au Parquet contre lui.

Toutes les plaintes reçues contre Jouniaux vont être attentivement examinées et l'on se demande à quel chiffre se monteront les détournements commis par le banquier, quand on aura totalisé toutes les sommes placées par les plaignants.

Depuis quelle date, Jouniaux détournait-il les titres qui lui étaient confiés par ses clients ?

D'après l'un des plaignants, les faits remonteraient à 1923. En effet, cette personne lui avait confié des titres à cette date et n'avait jamais pu les retirer. Jouniaux se contentait de payer les coupons échus.

Croyant ses valeurs en sécurité, ce client les avait laissées en dépôt. Il a eu grandement tort, car il ne reverra très probablement plus les dix mille francs qu'il avait déposés.

Nous avons dit précédemment que Jouniaux était inculpé d'émission de chèques sans provision. La somme ainsi détournée s'élève à 4.000 francs.

Cette affaire doit venir à l'audience du Tribunal correctionnel le 21 avril prochain, mais il se peut que par suite des nouvelles inculpations qui pèsent sur Jouniaux, le Juge d'instruction prononça la confusion de toutes les accusations.

On va laisser le champ libre aux malfaiteurs

Les exploits de bandits augmentent dans notre région et on limite les moyens d'action des policiers

Les exploits des malfaiteurs deviennent de plus en plus fréquents dans notre région.

Pas une semaine — pas une journée — allons-nous écrire, ne se passe sans qu'on ne signale, d'un arrondissement quelconque du Nord, du Pas-de-Calais ou de la Somme, un cambriolage audacieux, un drame sanglant, une farouche agression, ou une mystérieuse disparition.

Hier encore, nous révélions les derniers exploits au Pays Noir, de l'insaisissable « Bande X... » la digne émule de la trop fameuse bande Pollet.

Le mot du jour, est que la Police criminelle, la police mobile, a « fort à faire » avec les malandrins et escarpes, de tout acabit, de toutes nationalités qui ont élu domicile depuis la guerre sur notre sol hospitalier.

Oui, la tâche de la Police mobile est ardue, très ardue même !! Ce n'est pas que commissaires et inspecteurs, soient au-dessous d'elle, au contraire !... Ils ont donné à maintes reprises des preuves tangibles de leur activité, de leur habileté et de leur dévouement.

On connaît leurs méthodes de travail, on connaît leur œuvre, leur éloge n'est plus à faire !...

Depuis quelque temps, une question cependant se pose chez les initiés avec anxiété.

Vont-ils pouvoir encore, dans les conditions qu'on leur impose, livrer bataille, à armes sensiblement égales, avec leurs adversaires, les malfaiteurs ?

Invraisemblable... mais véridique!

Si inconcevable, que le fait puisse paraître, il n'en est pas moins vrai, en effet, que le Ministère de l'Intérieur, vient de **réduire dans de sensibles proportions, au moment où tout augmente, les crédits accordés aux brigades de police mobile de France !...**

La brigade de Lille, dont le champ d'action s'étend sur les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme, a subi le contre coup de la « haute décision ministérielle » comme les brigades des régions voisines !

Or, la fâcheuse réduction des crédits, vient précisément, au moment où la plus grande activité doit être déployée.

La police mobile de Lille n'était pas déjà trop armée. Elle a — tâche que n'a aucune brigade de France — à assurer le contrôle d'une population étrangère de plus de **500.000 habitants**. Depuis des mois, elle était déjà privée de l'instrument de travail élémentaire et indispensable en notre époque de vitesse, qui est l'automobile.

Voici, maintenant, qu'on limite encore ses moyens d'action !

Conséquence faute de fonds, nombre d'enquêtes devront être abandonnées et laissées aux polices municipales, en général notoirement insuffisantes, comme on sait.

Peut-on délibérément mieux favoriser les audacieuses entreprises des malfaiteurs ? Que deviendront les honnêtes gens dans les temps nouveaux qui s'annoncent ?

Des compressions budgétaires sont nécessaires, nous le savons. Doit-on cependant frapper en premier lieu, ceux qui ont pour mission de protéger la Société ?

Nous payons suffisamment d'impôts pour avoir au moins l'assurance de pouvoir vivre en paix, à l'abri des indésirables qui préfèrent le crime, au travail !

Marcel POLVENT.

DANS TROIS JOURS vous lirez les aventures DE "BIBI-LA-PURÉE"

Quel est l'homme qui est en passe de devenir le plus populaire dans le monde du Cinéma ?

C'est BISCOT, le héros du célèbre cinéroman de M. Saint-Martin « Bibi la Purée ».

Nos lecteurs en ont entendu parler déjà et ils auront bientôt le plaisir de lire dans notre journal, les multiples aventures. Les métiers les plus bizarres, les plus imprévus ne le rebutent pas. Il est heureux jusqu'au jour où il est mêlé sans le vouloir à une querelle d'homme. « Bibi » qui a bon cœur, s'était élancé pour soutenir le mourant ; mal lui en prit, car la police survenant et trouvant l'affaire peu claire l'arrêta.

« BIBI LA PURÉE » arrêté et conduit en prison

Pauvre « Bibi la Purée » qui aura en prison tout loisir de méditer sur la mauvaise fortune.

En lisant dès dimanche « Bibi la Purée » que nous allons publier, nos lecteurs s'intéresseront vivement aux aventures funambulesques du brave « Bibi ».

Liste des salles de cinéma où passera "Bibi-la-Purée"

Le 3 avril, à **ROUBAIX** : Ciné Gaumont, Royal Leleu, Cinéma Noel, Cinéma Leleu, Cinéma Welghe.

Le 9 avril, Cinéma de la Maison Syndicale, à **LENS** : Printania à **LILLE** : Cinéma Gaumont, à **SAINT-OMER.**

Le 10 avril, à **TOURCOING** : Cinéma-Bal, Palais d'Eté, Cinéma du Pont des Plats.

Et ensuite dans les Etablissements suivants : Cinéma de la Fraternelle, à **MARCQ-EN-BARŒUL** ; Théâtre l'Union, à **LILLE** ; Coliseum, à **BOULOGNE** ; Cinéma-Palace, à **LILLERS** ; Deconinck, Cinéma-Bal, à **TOURCOING** ; Variétés Pivoises, à **FIVES** ; Cinéma de l'Egalité, à **CANTELEU** ; Cinéma du **MARAIS-DE-LOMME** ; Cinéma Français, à **HENIN-LIETARD** ; Cinéma Appolo, à **BILLY-MONTIGNY** ; Cinéma Appolo, **SALLAUMINES** ; Cinéma Bertrand, à **HARNES** ; Tivoli Cinéma, à **OAMBRAI** ; Cinéma Palace, à **FOURMIES** ; Cinéma du Laboureur, à **WATTRELOS** ; Cinémas Modern et Alcazar, à **BRUAY-EN-ARTOIS** Florin, à **AMIENS** ; The Royal Leleu à **HELLEMMES** ; Cinéma Excelsior, à **BETHUNE** ; Garnier Cinéma, à **HERSIN-COUPIGNY** ; Cinéma Vermast, à **LOOS** ; Cinéma Moderna, à **BARLIN**, etc...

La Chambre a relevé le tarif des taxes télégraphiques et les tarifs d'envoi des journaux

La Chambre a poursuivi hier après-midi la discussion de la loi des finances. Elle était restée au relèvement des taxes postales.

M. GAMARD soutient un amendement tendant à doubler le tarif d'affranchissement des journaux et périodiques transportés par la poste. Il dit que son adoption serait de nature à rapporter 20 millions au budget des P. T. T.

L'augmentation des tarifs d'affranchissement des journaux !

A titre transactionnel, et pour épargner les journaux d'opinion, M. CANAVELLI propose de n'augmenter les tarifs d'affranchissement que pour les journaux empruntant les réseaux généraux.

M. GAMARD se rallie à cette proposition.

M. de CHAPPEDELAINE combat, au nom de la Commission, l'amendement qui risque d'avoir des répercussions fâcheuses sur le sort des petits journaux et sur le sort du petit personnel.

M. DANIEL-VINCENT, ministre du Commerce donne l'avis du Gouvernement. Il estime qu'il ne faut rien faire qui puisse gêner la diffusion de la pensée.

L'amendement Gamard-Canavelli, mis aux voix, est voté à mains levées et adopté (doublement du tarif pour les journaux routés du réseau général). Poids jusqu'à 50 grammes : Journaux routés, 0 02 ; rayon local, 0.01 ; rayon général, 0.04 ; journaux non routés, 0.02. De 50 à 75 grammes : Journaux routés, 0.04 ; rayon local, 0.02 ; rayon général, 0.06 ; journaux non routés, 0.03.

Par 25 grammes, augmentation de : Journaux routés, 0 02 ; rayon local, 0.01 ; rayon général, 0.02 ; journaux non routés, 0.01.

Une proposition de M. GAMARD tendant à relever le tarif des télégrammes de presse est repoussée.

Le relèvement des tarifs des télégrammes

La Chambre adopte le relèvement des taxes télégraphiques.

Dans le régime intérieur, les taxes télégraphiques seront fixées ainsi qu'il suit :

Télégrammes privés ordinaires : **1° Télégrammes à destination du département d'origine ou des départements limitrophes, taxe de 0 fr. 20 par mot, avec minimum de perception de 2 fr. : surtaxe fixe de 0 fr 50 par télégramme ; 2° Télégrammes à destination de départements non limitrophes : 0 fr. 25 par mot avec minimum de perception de 2 fr. 50 ; surtaxe fixe de 0 fr. 50 par télégramme.**

Les départements de la Seine et de Seine-et-Oise, sont considérés comme formant un seul département.

Télégrammes urgents, jouissant de la priorité de transmission et de remise : Taxe et minimum de perception triples de la taxe des télégrammes privés ordinaires ; surtaxe fixe de 5 fr. 50 par télégramme.

Télégrammes téléphonés : Pour chaque télégramme téléphoné par une ligne d'abonnement ou par une ligne d'intérêt privé : 1° Télégrammes rédigés en français ou en langage clair : au départ, par 50 mots ou fraction de 50 mots : 0 fr. 15 ; 2° Télégrammes rédigés en langue étrangère ou en langage secret : au départ, par 50 mots ou fraction de 50 mots : 0 fr. 60 ; à l'arrivée, par 50 mots ou fraction de 50 mots : 0 fr 30.

La taxe sur les récepteurs de T. S. F. est repoussée

On arrive à l'article 24 qui frappe les appareils récepteurs radio-électriques, téléphoniques d'une taxe de 60 fr. pour la première année et de 50 fr. pour les années suivantes et d'une taxe de 20 fr. pour la première année et de 15 f. pour les années suivantes.

M. Vaillant-Couturier soutient longuement une motion de disjonction de cet article.

Malgré l'opposition du gouvernement la disjonction est votée par 345 voix contre 205.

Sur l'article 24 qui fixe à 5 % le minimum de l'abattement systématique que l'administration des P.T.T. pourra effectuer sur le montant des communications téléphoniques à la charge des abonnés, M. Join-Lambert demande que le maximum de cet abattement soit porté à 10 %.

M. Daniel-Vincent, le taux de 5 % est un taux très raisonnable ; je demande à la Chambre de repousser l'amendement.

L'amendement est repoussé.

L'article est adopté.

La Chambre adopte l'article 24-18, (mandat-poste) ; l'article 24-19, mandats-carte et mandats-lettre et les articles qui ont tous trait au budget des postes. Elle renvoie la suite de la discussion à jeudi à 9 heures et la séance est levée.

EN DEUXIÈME PAGE. — Les conditions de nomination des instituteurs et institutrices.

UNE QUARANTAINE DE VICTIMES D'UNE EXPLOSION

Mardi, une explosion s'est produite aux Usines du Rhône, à Saint-Fons.

Il y a eu un tué et une quarantaine de blessés.

Une scène horrible se déroula ; on entendit des cris d'épouvante, des râles d'agonie ; aveuglés par la fulgurance de la déflagration, chacun chercha à tâtons sa route, la plupart des ouvriers se tordirent, prisonniers impuissants, dans les affres épouvantables.

D'après l'enquête, cette catastrophe paraît due au jaillissement d'une étincelle électrique dans l'atmosphère chargée d'éther d'un atelier de l'usine, où l'on se livre à des manipulations particulièrement dangereuses; porter à l'ébullition l'éther qui est à la base des produits traités dans l'usine ; produits chimiques, pharmaceutiques et parfums synthétiques.

UN DON DE 500.000 FRANCS DE BIRMINGHAM A LA VILLE D'ALBERT

La ville anglaise de Birmingham, marraine de la ville d'Albert, a adressé à celle-ci un don d'un demi-million pour la construction d'une maison de retraite pour les vieillards indigents, qui portera le nom de Birmingham.

La municipalité d'Albert a adressé au lord-maire de Birmingham et à la population ses vifs remerciements.

LE VERDICT DU PROCÈS MATTEOTTI

Après la plaidoirie de Me Farmacci, le jury de Chieti, après avoir délibéré sur le procès Matteotti a rendu un verdict, en vertu duquel la Cour a condamné Dumini, Volpi et Peveromo à 5 ans, 11 mois et 20 jours de réclusion, à l'interdiction perpétuelle des fonctions publiques et aux frais du procès.

Elle a prononcé l'acquittement de Malacria et de Voola

Les condamnés bénéficieront de l'amnistie et de la remission de peine.